

**BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN**

ASBL



Organisme de contrôle agréé

BTV BRUXELLES  
Chaussée de Huisbroek 75  
1190 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 66 65

Bureau régional :

3xl

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N°: 86/13 0212/01

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue Washington  
M° 105 1050 13xl

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

EAN :

Ref.:

Compteur n°:

Index :

Date du contrôle : 12/02/2013 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 270) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2009) (RGPT art. 263) (R.T. art. 234) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : Maison

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3 x 230v Protection raccordement 25 A

Câble aliment, tableau, princ. : 3 x 10 mm² Inter.gén. : type Δ 40 A0, 3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 19 ; RA : 19 Ohm; RI tot 10 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION :

Non schumas

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : Néant

Note: chaudière en perte (0,211Ω)

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION 1) L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCOR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 12/02/2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2) L'installation n'est pas conforme.  
3) L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié dans un délai raisonnable aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le

L'ORGANISME

86 + VERBRUGGHEN

Le Directeur



## **GENERAL 1 : DIFFERENTIEL 300mA 40A**

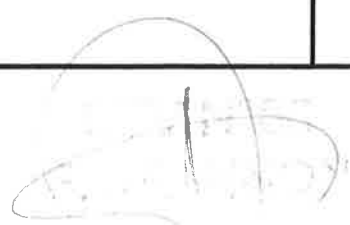
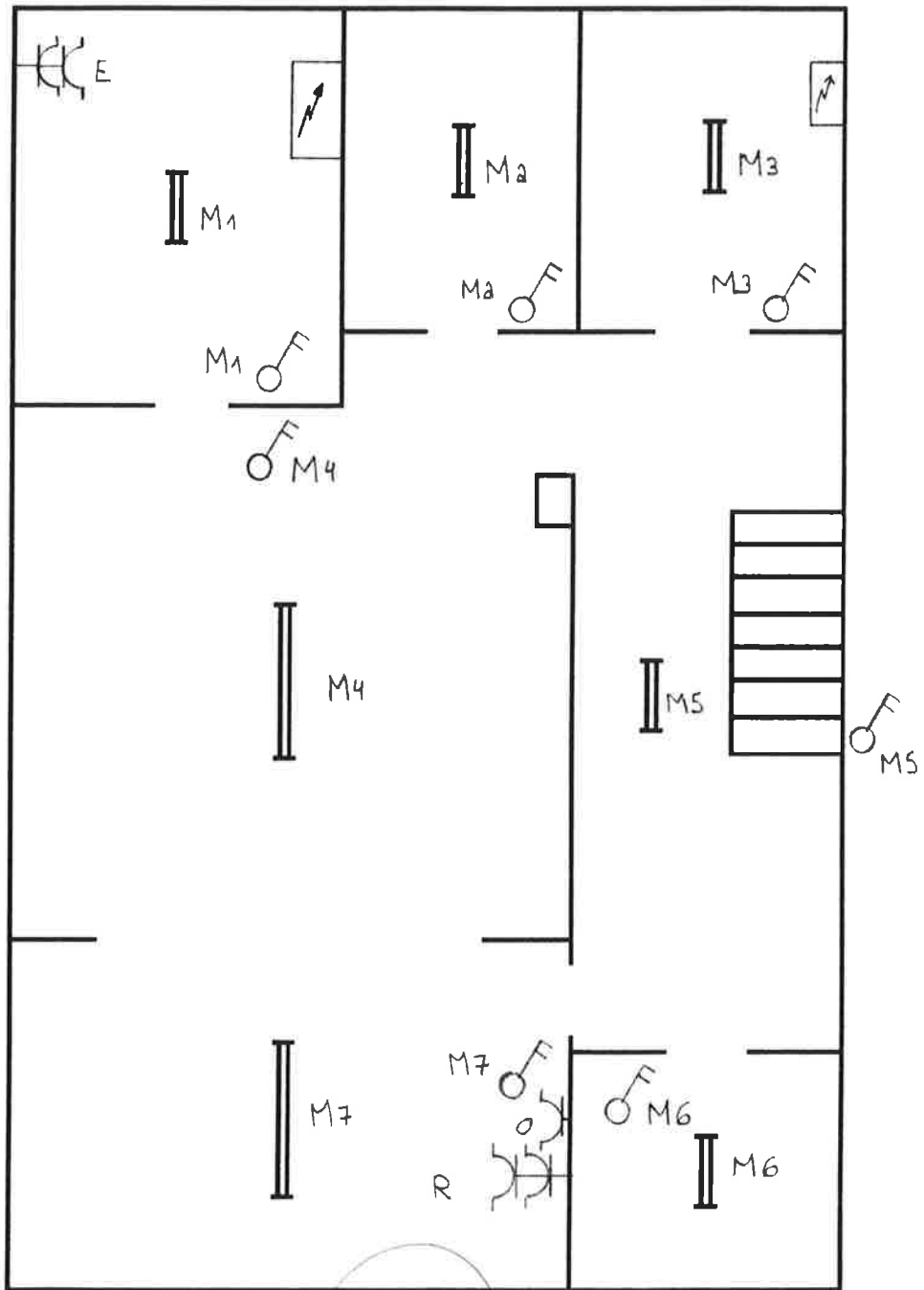
### **GENERAL 2 : 3x25A**

- A Transfo Sonnerie 4A
- B Four 20A
- C Prises et éclairage Salon 16A
- D Eclairage cage d'escalier 16A
- E Prises Chaudière 20A
- F Prises Ch.2 16A
- G Eclairage Ch.1, Ch.2 et Mezzanine 16A
- H Prises 1<sup>er</sup> 16A
- I Prises et éclairage Salle à manger et cuisine 16A
- J Prise Frigo et éclairage wc-couloir 16A
- K Prises et éclairage cuisine 16A
- L Prises salon 16A
- M Eclairage cave 16A

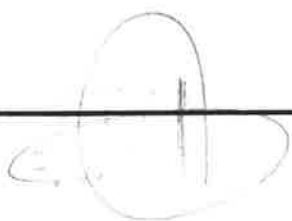
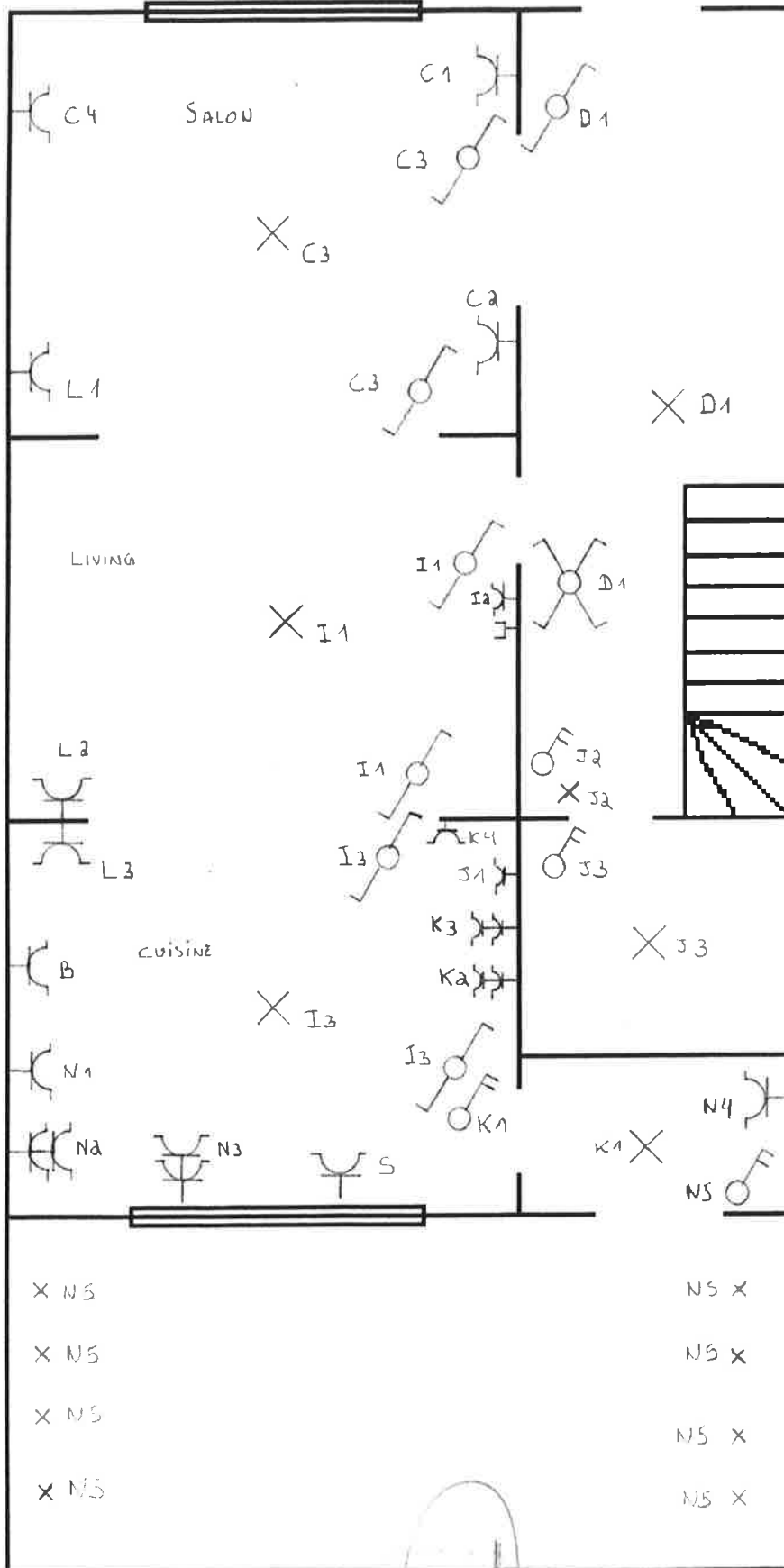
### **GENERAL 3 : DIFFÉRENTIEL 30mA 40A**

- N Prises cuisine et éclairage extérieur 16A
- O Séchoir 16A
- P Salle de Bain 1<sup>er</sup> 16A
- Q Salle de Bain 2<sup>ème</sup> 16A
- R Lessiveuse 16A
- S Lave-vaisselle 16A

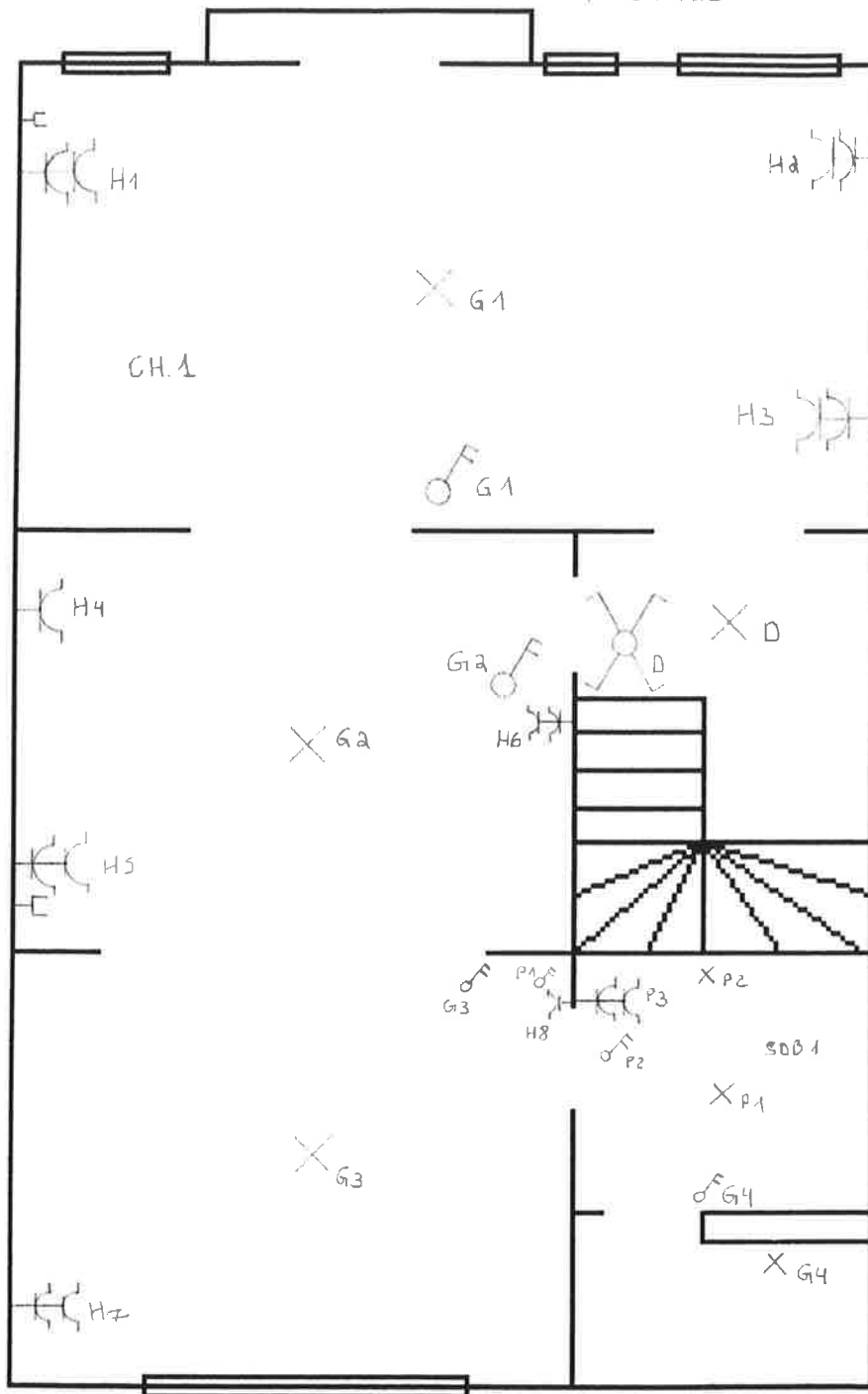
# CAVE



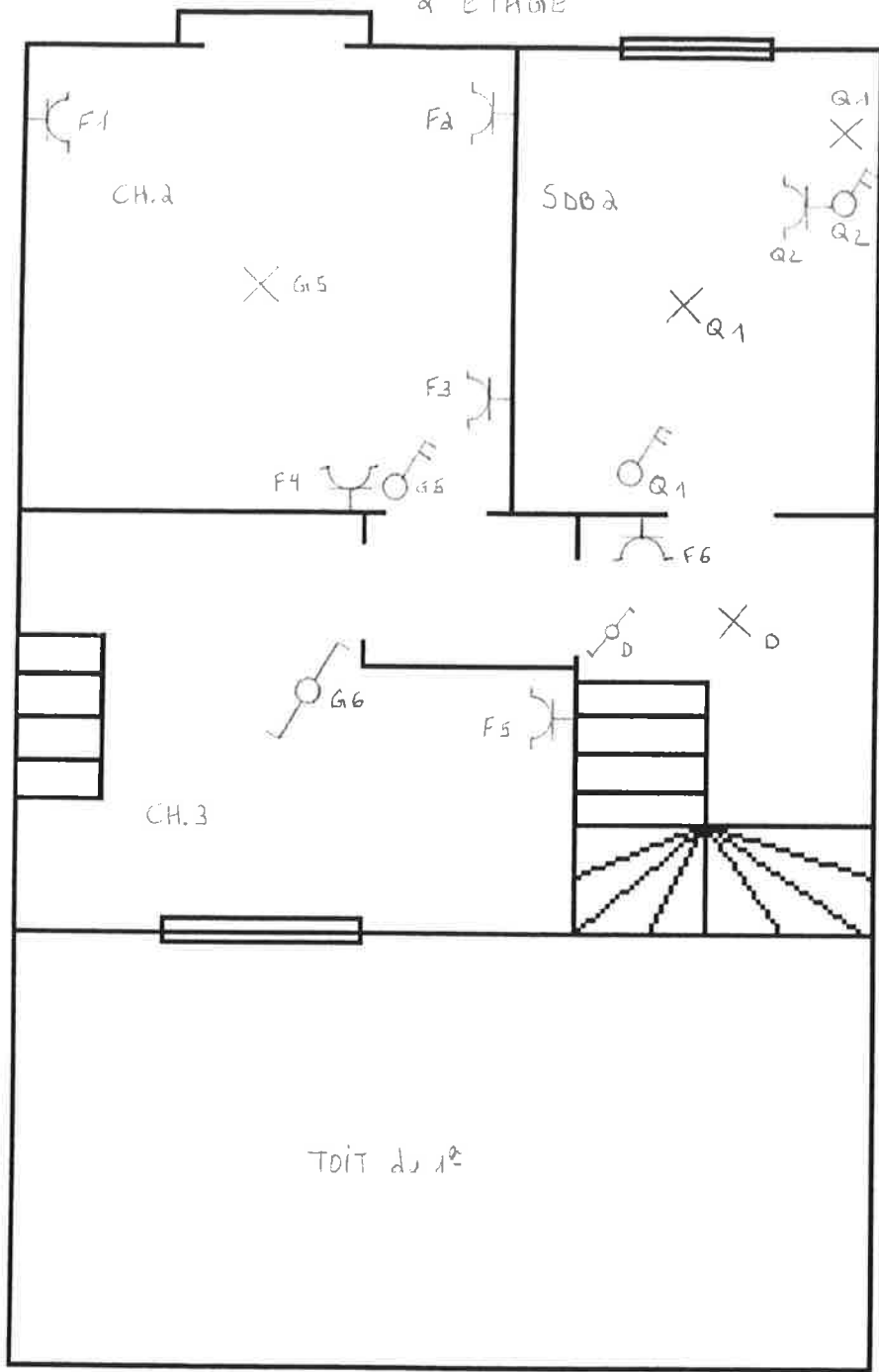
REZ-de-CHAUSSEE



1<sup>re</sup> ETAGE



2<sup>e</sup> ETAGE



MEZZANIVE

